

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/L-eolien-se-heurte-au-lobby-du>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez
vous > Revue "Sortir du nucléaire" > Sortir du nucléaire n°26 > **L'éolien se heurte au lobby du nucléaire**

1er février 2005

L'éolien se heurte au lobby du nucléaire

Midi Libre : Les détracteurs de l'éolien mettent en exergue l'aspect très aléatoire du moyen de production et son coût prohibitif. Qu'en dites-vous ?

Jean-Michel Germa (Directeur de La Compagnie du Vent) : L'énergie éolienne fait partie des choix de société, avec son environnement et son économie. De grands pays industriels comme les Etats-Unis, l'Allemagne ou l'Espagne ont fait le choix éolien, en lui donnant une place conséquente.

Entre 1995 et aujourd'hui, il s'est construit dans le monde 40 000 MW de puissance éolienne, avec 140 000 emplois à la clé. Tout cela correspond à la consommation de 30 millions de ménages européens. Dans le même temps, il n'y a eu que 1 500 MW supplémentaires en nucléaire, avec pas mal de pertes d'emplois.

De son côté, la France continue à faire croire que l'éolien est cher. Et les gens qui s'opposent à ce moyen de production oublient que le facteur d'intermittence est hautement prévisible.

Il faut savoir que plus une énergie est décentralisée, plus elle crée d'emplois. L'éolien crée cinq fois plus d'emplois par kilowattheure que le nucléaire. En France, l'installation de 1 500 MW a engendré 1 500 emplois.

Comment expliquez-vous le retard français ?

Il y a la France d'en haut et celle d'en bas. Cette dernière comprend notamment les élus locaux dont je me loue de l'intégrité. Contrairement à ce que l'on peut entendre de la part des anti-éoliens, les élus ruraux ne sont pas circonvenus ! Ils veulent voir ce qu'on leur propose. Et, ils nous disent qu'ils n'ont pas vu l'ombre d'un investissement depuis l'exode rural. La perspective d'un développement industriel, raisonné et local ne les laisse pas insensibles. De surcroît, 80 % des enquêtes publiques sont favorables.

Dans les ministères, sur les bancs de l'Assemblée nationale et du Sénat, on trouve la France d'en haut. Celle des gens qui ne jurent que par un système d'énergie centralisée et défendent le corporatisme des acteurs du nucléaire. Ces derniers (EDF, Areva, le CEA, la Cogema) défendent leurs intérêts. C'est de bonne guerre ! Nous sommes effectivement dans une bataille commerciale. On souhaiterait pouvoir s'exprimer à armes égales avec les autres formes d'énergie.

D'aucuns reprochent un développement anarchique de l'éolien. Votre avis ?

C'est inacceptable d'entendre cela. Nous travaillons dans un cadre légal et juridique très strict. On ne peut transgresser le choix des élus. Pas plus que l'on ne peut soudoyer les maires puisque c'est le préfet qui délivre le permis de construire. L'enquête publique est de rigueur et il faut satisfaire au code de l'urbanisme. Vous savez, c'est aujourd'hui plus facile de construire un supermarché que trois éoliennes !

Néanmoins, il arrive fréquemment que les préfets ne jouent pas le jeu et n'appliquent pas la loi. En 2003, 90 % des permis de construire ont été refusés. Il faut quelquefois les redéposer deux ou trois fois. Cela se termine parfois au tribunal administratif et l'on observe qu'il se crée de la jurisprudence en faveur de l'industrie éolienne. A la "Compagnie du vent", on a des centaines de mégawatts en souffrance depuis deux ou trois ans.

En outre, on assiste à des épisodes un peu curieux. Ainsi, une polémique s'est fait jour après la chute d'éoliennes dans le nord. Le Préfet a-t-il pensé au principe de précaution à mettre en place face au risque terroriste et à une attaque aérienne sur une centrale nucléaire ?

Tout cela compromet-il l'avenir de la filière ?

Si la France n'a pas d'industrie éolienne, c'est parce qu'elle n'en a pas voulu. En 1998, la Compagnie du vent employait cinq personnes à Montpellier. Depuis, nous avons créé 50 emplois ici et dix au Maroc. C'est respectable de créer des emplois. Sérieusement, si la France prend acte des besoins pour créer une industrie, elle sait ce qu'il faut faire.

Les idées reçues sur l'éolien

Un ouvrage intéressant recense rumeurs, mensonges et idées reçues sur les éoliennes : ce seraient des hachoirs à oiseaux, elles entraîneraient la prolifération des moustiques, feraient tourner le lait des vaches, chasseraient la pluie, attireraient la foudre, ou encore feraient fuir les touristes !

Les éoliennes attirent aussi les requins !

L'ouvrage cite l'exemple d'un projet de parc éolien sur l'île de la Désirade, aux Antilles, où au cours d'une présentation du projet aux habitants, une personne s'était alarmée du fait que celui-ci allait attirer les requins !

Inquiets de l'impact de cette rumeur, les promoteurs du projet firent réaliser une étude au musée océanographique de Monaco et consultèrent les sous-marinières de la base de Saint-Mandrier, dans le Var, sur la diffusion des ondes sonores dans l'eau et leur impact éventuel sur les requins.

Sans surprise, les études se révélèrent négatives. Ce n'est que bien plus tard, une fois le projet réalisé, que les promoteurs apprirent que l'homme qui avait lancé la rumeur, l'avait fait à son insu. En parlant de requins, il voulait faire allusion aux requins de la finance qui, avec ce projet, allaient affluer sur l'île...

Les bruits de l'éolien (rumeurs, cancans, mensonges et petites histoires) est édité par Systèmes Solaires et vendu au prix de 16 € (port compris).

Systèmes Solaires - 146 rue de l'Université 75007 Paris . Tél. 01 44 18 00 80.

www.energies-renouvelables.org

Eolien : l'Europe leader mondial

Source : AFP - 07/12/04

L'Europe est très en retard sur ses objectifs volontaristes de développement de l'énergie éolienne, à

l'exception de trois bons élèves, le Danemark, l'Allemagne et l'Espagne.

Avec une puissance installée de 28 700 mégawatts fin 2003, l'Union européenne fait cependant figure de leader mondial, loin devant les Etats-Unis (6 374 MW) et l'Inde (2 110 MW).

Au sein de l'Union Européenne, le Danemark bat tous les records, avec 21,1% de la consommation électrique totale du pays fournis par plus de 3 100 éoliennes.

Ce pays scandinave est également le premier exportateur mondial d'éoliennes. Sur les dizaines de milliers de turbines installées à travers le monde, 45 % ont été fournies par les fabricants danois, avec à leur tête Vestas Wind System.

Le Danemark s'oriente de plus en plus vers l'installation de turbines en mer, par manque de place sur terre, et pour tenir compte de l'environnement et des plaintes de voisinage des éoliennes. Le pays compte ainsi les deux plus grands parcs maritimes du monde : Horns Rev à l'ouest (160 MW), et Roedsand, au large de Nysted, à l'est (165,6 MW). A titre de comparaison, le plus grand parc éolien français produit 19,5 MW.

Contrairement à d'autres pays de l'Union, il existe peu d'opposition à l'éolien en Allemagne. C'est également le cas en Espagne, où l'éolien représente une capacité installée de 7 600 MW, avec plus de 6.200 machines.

Ainsi, en Navarre (nord), le développement éolien s'est fait dans le respect de l'environnement, selon les écologistes qui assurent que pas un seul parc éolien n'a été installé dans des sites où la faune ou la flore auraient pu courir un risque.

Impact minime des éoliennes sur les oiseaux

Le risque de collision des oiseaux avec les éoliennes est «minime» par rapport aux risques rencontrés avec les pylônes électriques, lignes à haute tension et tours de communication, selon une étude de l'Office national de la chasse et de la faune

sauvage.

Les études européennes font état d'une moyenne de 0,4 à 1,3 oiseau tué par éolienne et par an, un chiffre très faible par rapport aux dommages causés par la circulation routière, les lignes électriques aériennes ou encore les baies vitrées, relève l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

La localisation des éoliennes est très importante :

les sites protégés, les zones humides très fréquentées par les oiseaux, les axes migratoires importants doivent être évités impérativement.

La conception des parcs éoliens permet de prévenir l'essentiel des accidents, en évitant les alignements de turbines, qui sont autant de «barrières» pour les oiseaux, ou en aménageant des «portes d'accès».

La législation française impose pour tout projet éolien de plus de 2,5 mégawatts une étude d'impact, avec les incidences sur le paysage, la faune, la flore et l'acoustique notamment.

Source : AFP - 07/12/04

Comment créer une association locale pour les éoliennes ?

Les développeurs éoliens sont souvent confrontés à des mouvements d'opposants peu représentatifs mais parfois virulents.

La meilleure parade que nous connaissons à ce jour est la création d'une association locale de promotion de l'éolien. Un tel regroupement permet ainsi d'alerter la presse locale sur l'absurdité des arguments des opposants, d'alerter également les politiques locaux, d'informer les populations par le biais de tracts et de réunions publique, etc. sur l'énergie éolienne (intervention d'un spécialiste).

L'association France Energie Eolienne peut vous aider dans cette démarche. Vous trouverez tous les documents nécessaires sur le site internet : www.fee.asso.fr - Rubrique « Création d'associations locales ».

Si toutefois il vous manquait quelque chose, n'hésitez pas à contacter directement France Energie Eolienne.

Contact : Isabelle Giudicelli

Chargée de communication

France Energie Eolienne

Tél. : 04 99 52 64 70

communication@fee.asso.fr

www.fee.asso.fr

Article paru dans Midi Libre le 11 mai 2004

Propos recueillis par Anthony JONES

Contact :

La Compagnie du Vent

650, rue Louis Lépine

34000 Montpellier

Tél : 04 99 52 60 35